



« LE BANC, UN MOBILIER DE SERVICE PUBLIC »

ENTRETIEN AVEC RODOLPHE DUGON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU MOBILIER URBAIN (PROMU)



DA : Comment s'organise la production de mobilier urbain en France ?

Rodolphe Dugon : Une segmentation s'est opérée à partir des années 1970 autour de deux typologies d'entreprises. D'un côté, le mobilier urbain publicitaire, géré par des régies qui utilisent le mobilier comme supports d'affichage. C'est un marché entre les mains de multinationales – JCDecaux, Clear Channel, etc. –, de puissants acteurs dont le chiffre d'affaires est bien supérieur à celui des entreprises de mobilier urbain fonctionnel, qui sont des PME, voire des TPE, souvent dirigées par un patron designer créatif et très actif sur les marchés locaux. C'est ce genre d'entreprise qui forme les 25 adhérents de notre syndicat des Professionnels du Mobilier Urbain, qui a fusionné avec celui de l'ameublement français (UNIFA).

DA : Le mobilier urbain se répartit en plusieurs familles. Pourriez-vous les détailler ?

RD : On peut distinguer différents thèmes. Le mobilier de voirie et de transport : la barrière, le potelet et toute une série de produits gérant les problématiques de stationnement. Vient ensuite le mobilier urbain d'espace vert, de repos, d'embellissement, voire de fleurissement ; puis la famille du mobilier de propreté, la poubelle et tous ses dérivés ; et enfin le quatrième thème est lié à la signalétique, aux supports de communication sans publicité mais non assimilables à des éléments de signalisation, produits spécifiques qui répondent à des normes très précises. Une autre approche se fonde sur le type de matériau utilisé : le bois et tous ses dérivés modernes, composites, tout ce qui est acier fonte, et pierre, qu'elle soit reconstituée ou naturelle.

DA : Selon vous, le banc est un mobilier méprisé. Sur quelles observations fondez-vous ce constat ?

RD : Le banc, c'est ce qu'on installe en dernier mais que l'on utilise en premier sur un espace public. Son implantation est souvent négligée, alors que c'est un élément qui véhicule beaucoup d'histoires, de symbolique... Je considère le banc comme espace public, qui doit être étudié dans trois échelles : micro, macro et intermédiaire. Pris isolément, il ne signifie pas grand-chose. Il faut d'abord le placer dans son contexte immédiat, un cercle de 5 à 10 mètres selon la localisation, puis analyser les flux à l'échelle de la place ou de la ville et se poser les questions fondamentales : « Qui, quand, comment, pourquoi ? » Questions que peu de personnes se posent, car chacun cherche d'abord à répondre à des préoccupations techniques – placer les bancs suivant un dessin qui convient en plan – ou politiques – mettre un banc pour faire plaisir aux retraités de l'Ehpad d'en face... Nous souhaiterions que le banc cesse d'être considéré comme le dernier objet de l'aménagement et soit réhabilité pour le service public qu'il rend au citoyen.

DA : Que préconisez-vous ?

RD : Je suggère de faire un diagnostic du banc et de son implantation. Vers où regarde-t-il ? Est-il au soleil ou à l'ombre ? Je serais partisan de conduire des préfigurations avec des bancs non scellés, qui seraient positionnés par les usagers eux-mêmes. Une fois l'appropriation effective, on pourrait les installer de façon pérenne. La démocratie locale devrait peser plus sur ces sujets, qui touchent à une sorte de vérité municipale et d'essence de la vie urbaine. Après l'implantation, il faut aussi se

préoccuper de la gestion : le banc est-il propre ? Est-il dangereux ? S'il est sale, s'il est bancal, personne ne l'utilisera.

DA : La révolution numérique va-t-elle modifier le mobilier urbain ? On parle de mobilier connecté, voire numérique, on remarque aussi que les designs évoluent. Le banc du futur est-il en train d'émerger ?

RD : Je ne perçois pas les évolutions que vous décrivez. Le banc n'est pas devenu plus intelligent parce qu'on lui a rajouté un code-barres ou un éclairage ! Un banc reste une assise guère plus perfectionnée qu'un tronc d'arbre. À la rigueur, les usages auront plus changé que l'objet lui-même. Pour moi, passés les effets de mode liés aux matériaux, le banc et le mobilier urbain portent une grande permanence : les formes rondes, angulaires, des bornes de la *via Romana* ont évolué, mais les bornes existent toujours. Le banc en applique des maisons moyenâgeuses s'est décollé du bâtiment... Le domaine évolue sans être en révolution. Prenez l'exemple des appuis ischiatiques, que l'on appelle dans notre jargon des « assis-debouts » et qui constituent sans doute une des rares innovations de ces dernières années. Créés pour les personnes âgées et les PMR, ils sont désormais utilisés par toutes sortes de public. Ils conviennent bien à des courtes pauses : mais pour des stationnements plus longs, on pourrait envisager une banquette, qui n'est d'ailleurs rien d'autre qu'un appui ischiatique aux pieds raccourcis !

DA : Le mobilier urbain est touché par la contrefaçon, un problème qui prend une importance croissante

dans tous les secteurs économiques, y compris dans celui du bâtiment. Comment la repérer, comporte-t-elle une part de risque et que pouvez-vous faire contre ce phénomène ?

RD : Le banc souffre du fait qu'il arrive le dernier sur le chantier, comme tout le lot espace vert. Avant, pour faire des économies, l'entreprise pouvait proposer à l'architecte des variantes qui réduisaient parfois le nombre et la qualité des bancs posés. Avec la baisse d'investissement des collectivités, la variante peut tourner à la contrefaçon. Nous devons faire face à une invasion de produits « made in ailleurs », des contrefaçons serviles de nos produits que nous-mêmes repérons souvent par hasard. Les produits posés peuvent utiliser des essences de bois illégales, des peintures et des vernis non contrôlés du point de vue environnemental, etc. C'est grave, mais ce n'est sans doute pas une préoccupation de l'usager. Au moment où il s'assoit, il se moque de savoir que la fonte du pied tiendra moins dans le temps. Pour lui, il n'y a pas d'impact direct. Mais pour nos entreprises et le concepteur, il y a une perte de financement et d'exploitation. Et la question est de savoir à qui profite l'économie réalisée par l'utilisation de ces copies ? À la ville, ou à l'entreprise qui a pris le marché en baissant son devis ? Je ne suis pas sûr de la réponse ! Nous essayons de faire des actions en justice, souvent longues et coûteuses, et nous avons fusionné avec nos confrères du mobilier d'intérieur, car nos productions relèvent du code de la propriété intellectuelle et nous entendons nous battre sur le terrain du respect du design et de la valorisation de l'innovation dans l'ameublement urbain. ■



^ > Utiliser le mobilier urbain existant comme support pour un mobilier complémentaire, telle est la stratégie développée avec le projet Boll, qui propose de greffer sur les bornes en béton existantes des extensions propres à les rendre plus amènes. Le designer Adrian Blanc a imaginé des dossiers, bancs et tables en acier laqué, prothèses aux couleurs vives emboîtées et fixées par serrage d'écrou. La logique du détournement et de l'économie de moyens vient pallier aux pénuries du temps présent. Une première série de prototypes a été installée à la sortie de la gare de Lyon-Part-Dieu. Pour l'instant, ce mobilier nomade est toujours en quête d'éditeur...

Boll, par Adrian Blanc
www.adrianblanc.fr



UN DESIGN INTELLIGENT
POUR LA VILLE & LES TERRITOIRES DE DEMAIN

www.sineugraff.com

Pôle Multimodal de Templeuve (59)
Maîtrise d'œuvre : Agence Canopée
Banc modulaire & collectif
Bois / acier / éclairage intégré (led)

sineu
graff

Le Mobilier Urbain